



---

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains

Deuxième session de 2022

Nairobi, 21–23 novembre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

Questions financières, budgétaires et administratives,  
y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation  
des ressources conformément au plan stratégique pour  
la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat  
pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition  
géographique et de parité femmes-hommes dans  
la composition de son personnel

## Restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

### Rapport de la Directrice exécutive

#### I. Introduction

1. En février 2018, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé une réforme qui vise à transformer la gouvernance ainsi que l'orientation stratégique et opérationnelle du Programme, reposant sur les quatre piliers suivants : a) une nouvelle architecture de gouvernance ; b) l'élaboration d'un nouveau plan stratégique ; c) un processus de mutation interne ; et d) une restructuration administrative.

2. La première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (« l'Assemblée d'ONU-Habitat ») s'est tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019. Au cours de cette session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2020–2023.

3. En juin 2021, à sa première réunion ouverte consacrée à un examen à mi-parcours de haut niveau, le Comité des représentants permanents a estimé que le plan stratégique était pertinent et solide<sup>1</sup>. Au paragraphe 13 de sa décision 2021/6, le Conseil exécutif avait recommandé que l'Assemblée d'ONU-Habitat envisage, à sa deuxième session de 2023, de prolonger jusqu'en 2025 l'actuel plan stratégique, qui porte sur la période 2020–2023, pour qu'il couvre la période 2020–2025 afin d'harmoniser le cycle de planification d'ONU-Habitat avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

4. Conformément au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), la Directrice exécutive a publié en janvier 2022 un document exposant sa propre vision, dans lequel elle a mis en exergue les priorités d'ONU-Habitat découlant des recommandations du Comité des représentants permanents et mettant plus particulièrement l'accent sur un logement

---

\* HSP/EB.2022/14.

<sup>1</sup> HSP/OECPR.2021/9.

abordable, l'adaptation au climat et la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale.

5. Conformément à la demande faite par le Conseil exécutif au paragraphe 9 de sa décision 2022/2 et comme suite aux débats tenus à la onzième session du Forum urbain mondial, la Directrice exécutive a adopté un quatrième domaine d'intervention dédié à la régénération urbaine après un conflit ou une catastrophe. Ce nouveau domaine d'intervention est aligné sur le sous-programme 4 du plan stratégique.

6. ONU-Habitat a dû mettre en œuvre avec peu de moyens le quatrième pilier du processus de réforme, à savoir sa restructuration administrative, conçue pour s'acquitter au mieux de son mandat, qui consiste à aider les États Membres et les partenaires à mettre en œuvre et suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes aux niveaux national, infranational et local, afin de ne laisser personne ni aucun lieu de côté.

7. Depuis février 2022, suite à un avis du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, ONU-Habitat a intensifié l'application des mesures d'austérité pour s'assurer que le Programme reste viable. Les chiffres de juin 2022 montrent que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains projette actuellement un bénéfice net positif, donc aucun déficit, pour la première fois depuis plus d'une décennie. Si la situation de trésorerie le permet et en usant du pouvoir discrétionnaire de gérer la réserve, un remboursement partiel de l'emprunt contracté auprès du budget des dépenses d'appui au programme pourrait être envisagé en fin d'année.

## II. Structure administrative et effectifs

8. Lorsque le présent rapport a été établi, ONU-Habitat contenait ses dépenses dans la limite des enveloppes budgétaires convenues, de 3 millions de dollars pour la Fondation et de 10 millions de dollars pour le budget des dépenses d'appui au programme. Ce retournement de situation est essentiellement dû à l'intensification des mesures d'austérité, dont 30 réaffectations à ce jour de postes financés par la Fondation et le budget des dépenses d'appui au programme à des postes financés par le budget ordinaire et les projets. En outre, le gel du recrutement applicable à l'ensemble des postes financés par la Fondation et le budget des dépenses d'appui au programme restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2022.

9. Si l'impact sur les fonctions normatives a été bien amorti grâce aux contributions non strictement préaffectées versées par l'Allemagne, la Suède et la Suisse et, depuis août 2022, par la Tchèque, le gel du recrutement et la dépendance à l'égard des contributions préaffectées ont rendu plus difficile l'exécution sur le terrain, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire faible.

10. La mise en place intégrale de la nouvelle structure administrative suppose l'harmonisation de la présence d'ONU-Habitat dans les locaux hors siège afin d'assurer le déploiement optimal d'un ensemble de moyens politiques et opérationnels régionaux ayant pour but d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, le secrétariat est reconnaissant du soutien continu des États Membres, en particulier de ceux qui appuient les activités normatives, le renforcement des capacités et les travaux de recherche menés par ONU-Habitat dans le cadre de divers aspects de son mandat à Bonn, en Allemagne (Alliance mondiale des partenariats entre opérateurs du secteur de l'eau, GWOPA) ; à Hambourg, en Allemagne (Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies, UNITAC) ; et à Barcelone, en Espagne (Centre de coordination du Programme mondial pour la résilience des villes), ainsi que de l'intérêt manifesté par le Gouvernement espagnol pour accueillir le secrétariat de la Coalition locale 2030 à Bilbao. De telles initiatives permettent à ONU-Habitat de fournir des services techniques et de mettre en place des programmes de renforcement des capacités dans les localités qui en ont le plus besoin.

11. L'un des principaux objectifs de ce processus était de recenser les moyens d'optimiser le soutien qu'ONU-Habitat apporte aux États Membres pour qu'ils se mobilisent dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies, notamment par le biais d'un financement accru et le renforcement, au niveau national, des moyens et des institutions nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En collaboration avec le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ONU-Habitat travaille à la première génération d'évaluations communes de pays avec 19 pays de toutes les régions. Là encore, les ressources limitées dont dispose ONU-Habitat ne lui permettent pas de répondre aux besoins des États Membres de manière plus complète.

12. Le but ultime de la restructuration de l'architecture régionale étant de permettre à l'organisation de tirer le meilleur parti possible de ses atouts et de s'acquitter de son mandat intégré dans le cadre de l'initiative « Une seule ONU », la Directrice exécutive a dû opter pour une approche pragmatique. Pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes lors de la réunion de haut niveau prévue à New York en avril 2022, elle s'appuiera sur les recommandations et priorités des États Membres.

13. Enfin, la Directrice exécutive souhaiterait appeler l'attention du Conseil exécutif sur les nouveaux développements ci-après :

a) La politique d'ONU-Habitat concernant sa présence sur le terrain, adoptée par la Directrice exécutive en avril 2021, donne des orientations à la Division des programmes régionaux d'ONU-Habitat ainsi qu'à l'ensemble du personnel en ce qui concerne les procédures opérationnelles standard liées à la présence extérieure d'ONU-Habitat, qu'il s'agisse des bureaux de projets, des bureaux de pays ou des bureaux régionaux et sous-régionaux. Des directives visant à assurer le bon fonctionnement des bureaux de liaison, des bureaux d'information et des bureaux du Programme mondial fournissent des orientations supplémentaires ;

b) La politique d'ONU-Habitat concernant sa présence en Europe et en Asie centrale a été présentée au Conseil exécutif en mars 2021 et approuvée par la Directrice exécutive. Cette politique donne des orientations pour le fonctionnement du Bureau de Bruxelles, dédié à l'engagement d'ONU-Habitat auprès de l'Union européenne, son principal donateur ; au Bureau de liaison à Genève ; et aux Bureaux du Programme mondial à Barcelone (Espagne) et à Bonn (Allemagne). Cette politique donne également des orientations pour la présence d'ONU-Habitat en Europe orientale et en Asie centrale, y compris à un éventuel bureau sous-régional qui pourrait desservir ces régions ;

c) La politique d'ONU-Habitat concernant sa présence en Amérique latine et dans les Caraïbes a été présentée au Conseil exécutif en mai 2021 et approuvée par la Directrice exécutive. Elle fournit des orientations pour la présence d'ONU-Habitat dans la région, en mettant l'accent sur l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes. La région étant essentiellement composée de pays à revenu intermédiaire, cette politique préconise une étroite coopération avec les États Membres pour répondre à leurs besoins propres, notamment une planification intégrée pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques et les solutions inspirées de la nature ; le resserrement des liens avec les organismes des Nations Unies apparentés dans le but de promouvoir le Programme pour des villes plus sûres ; la fourniture de conseils techniques sur le financement d'infrastructures durables par le biais du Fonds d'investissements pour les villes ; l'amélioration des services urbains de base ; la fourniture de logements convenables et le lancement de travaux de reconstruction selon le principe « reconstruire en mieux » dans les pays à bas revenu intermédiaire ;

d) ONU-Habitat a achevé l'élaboration de sa politique concernant sa présence dans les États arabes, qui a été approuvée par la Directrice exécutive en octobre 2021. Conformément aux mesures d'austérité introduites par la Directrice exécutive en février 2022, la Division des programmes régionaux a adopté un nouveau modèle de gestion reposant sur l'idée que toute présence sur le terrain devrait, autant que possible, être autofinancée. Hormis les Bureaux de liaison de New York et de Genève, ainsi que les postes des représentants régionaux, il est prévu que les bureaux régionaux soient financés par des donateurs intéressés. À cet égard, le secrétariat est reconnaissant du soutien apporté depuis 25 ans par le Gouvernement japonais au Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique, à Fukuoka. Il est également reconnaissant aux États Membres qui ont exprimé le souhait d'accueillir des bureaux des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional ;

e) Dans la mesure du possible, la Directrice exécutive a détaché des experts du siège auprès des bureaux régionaux pour apporter un soutien temporaire qui aidera ONU-Habitat à répondre aux besoins les plus pressants sur le terrain. L'utilisation des technologies numériques pour la fourniture virtuelle de conseils techniques, bien que limitée aux endroits disposant d'une bonne connectivité, est également une solution économique qui sera explorée plus avant ;

f) Lorsque le présent rapport a été établi, ONU-Habitat disposait de quatre bureaux régionaux, quatre bureaux de liaison ou de représentation, deux bureaux pour le Programme mondial, 15 bureaux de pays, un bureau administratif et plus de 100 bureaux de projet dont la présence est facilitée par un organisme des Nations Unies apparenté.